

Paris, le 27 avril 2020

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les personnels de
l'académie de Paris

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré public
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement du second degré privé sous contrat
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les chefs de division et de
service

Objet : Travail à distance : prévention des risques professionnels

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, un confinement a été décrété par le gouvernement depuis le 17 mars 2020.

La mise en place du travail à distance dans ces circonstances exceptionnelles d'urgence liée à la crise sanitaire doit s'accompagner de mesures spécifiques pour prévenir d'éventuels risques professionnels.

Ces risques sont principalement de deux natures :

- Les risques psychosociaux :

Les difficultés de gestion et d'organisation du temps de travail, de l'articulation entre vie professionnelle et privée ainsi que l'affaiblissement des relations interpersonnelles peuvent accentuer des risques psychosociaux induits.

Pour éviter ces situations susceptibles d'engendrer du stress, une attention particulière doit donc être apportée aux mesures organisationnelles, à l'établissement d'un cadre de travail précis et à la planification de la journée de travail.

Affaire suivie par :
Direction des ressources humaines
Tél : 01 44 62 40 08
Référence n°2020 -05

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

☐ CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

☒ ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

- Les risques physiques :

La prévention des troubles visuels et musculo-squelettiques est essentielle.

Ces troubles sont essentiellement liés à :

- Un travail continu sur écran générant une fatigue oculaire
- Une position statique assise prolongée, l'utilisation intensive du clavier, de la souris et de l'écran de l'ordinateur,
- Le travail permanent au téléphone

Une attention particulière doit donc être apportée à l'environnement du poste de travail et au poste de travail lui-même.

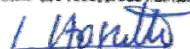
Des pauses et des exercices de détente musculaire sont également nécessaires pour réduire le risque de troubles musculosquelettiques.

Vous trouverez en pièce jointe quelques points de repères pour faciliter le travail à distance. Des informations complémentaires sont également disponibles dans le guide pratique du travail sur écran de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM).

Les personnels qui souhaiteraient un avis médical du fait de difficultés de santé résultant de ces conditions de travail par le confinement peuvent contacter le service de médecine de prévention de l'académie au 01.44.62.47.37 ou ce.medecineprevention@ac-paris.fr. La psychologue du travail peut également être jointe au 01.44.62.35.02.

Je vous rappelle par ailleurs qu'une cellule académique d'écoute et d'accompagnement composée de conseillers ressources humaines de proximité, d'assistants sociaux des personnels et de psychologues est disponible pour tous les personnels de l'académie. Son objectif est d'offrir à chacun la possibilité de joindre l'interlocuteur le plus adapté à sa demande (questions RH, situation sociale, espace d'expression). Elle est joignable soit par mail, soit par téléphone : ecouteRH@ac-paris.fr ou 01 44 62 43 58, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pour le recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des Universités,
Pour le directeur de l'académie de Paris,
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
Et par délégation :
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines,



Lionel HOSATTE